

SELARL D'AVOCATS Maxime ROUILLOT - Franck GAMBINI

12, Boulevard Carabacel (06000) NICE Tél. 04.93.80.48.03

4 Avenue Alphonse Morel (06130) GRASSE Tél. 04.93.36.05.77

Site internet : www.rouillot-gambini.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Sur la commune de CANNES (06400), dans un ensemble immobilier, quartier de LA BOCCA,

42, 44 avenue Francis Tonner, 2, 4, 6 rue Antoine Brun et 3, 5, 7 rue du Bosquet,

LE LOT N° 18 : Au 1^{er} étage du bâtiment B,

ledit bâtiment ayant son entrée sur l'avenue Francis Tonner et 2 rue Antoine Brun,

UN APPARTEMENT D'UNE PIECE

avec SALLE D'EAU WC d'une superficie de 21,69 m²

ADJUDICATION JEUDI 15 DECEMBRE 2022 À 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE Palais de Justice, Cité judiciaire, 37 avenue Pierre Sémard (06130).

Le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRASSE étant obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

Désignation : Sur la Commune de CANNES (06400), dépendant d'un ensemble immobilier, quartier de LA BOCCA, 42, 44 avenue Francis Tonner, 2, 4, 6 rue Antoine Brun et 3, 5, 7 rue du Bosquet, divisé en sept bâtiments : - Bâtiment A, ayant son entrée à l'angle de l'avenue Francis Tonner et de la rue du Bosquet et 1 rue du Bosquet - Bâtiment B, ayant son entrée sur l'avenue Francis Tonner et 2 rue Antoine Brun - Bâtiment C, ayant son entrée sur la rue Antoine Brun n°4 - Bâtiment D, ayant son entrée sur la rue du Bosquet n°5 - Bâtiment D', ayant son entrée sur la rue du Bosquet n°5 - Bâtiment E, ayant son entrée sur la rue Antoine Brun n°4 - Bâtiment F, ayant son entrée sur la rue Antoine Brun n°6. Le tout figurant au cadastre section AK numéro 390.

Ledit immeuble ayant fait l'objet : • D'un état descriptif suivant acte reçu par Maître DAGONNOT le 30 juin 1976 et publié le 27 juillet 1976 volume 3174 numéro 4 • D'un rectificatif à l'état descriptif suivant acte reçu par Maître DAGONNOT les 23 juillet 1979, 10 janvier 1980 et 28 mai 1980, publié le 13 juin 1980 volume 5212 numéro 1 • D'un modificatif à l'état descriptif suivant acte reçu par Maître DAGONNOT le 2 décembre 1987 et publié les 10 décembre 1987 et 3 mars 1988 volume 87 P numéro 9284, suivi d'un rectificatif publié le 3 mars 1988 volume 88 P numéro 1862 • D'un Procès-verbal de réunion numéro 2545 du service du cadastre publié le 20 septembre 1994 volume 94 P numéro 6396 • D'un modificatif à l'état descriptif de division suivant acte reçu par Maître BERTRAND le 8 décembre 2006 et publié le 2 janvier 2007 volume 2007 P numéro 1.

Désignation détaillée (selon titre) : Le LOT N° 18 - [ex lot 8] portant le n°16 sur le plan du premier étage dudit ensemble immobilier, au premier étage, bâtiment B, UNE PIECE ISOLEE, et les 263/10000^e des parties communes générales et de la propriété du sol.

Description - Occupation : Le bien est libre de toute occupation.

La superficie privative totale du lot est de 21,69 m² tel que cela ressort du certificat de superficie établi par le cabinet ORIOL DIAGNOSTICS IMMOBILIERS le 4 août 2022.

Administration de l'immeuble : Le syndic de la copropriété est le syndic bénévole SCI DOMIK dont le siège social est 2 rue Antoine Brun (06400) CANNES.

Nom et qualité des parties : Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes (Service des Domaines, Pôle de Gestion des Patrimoines Privés), domicilié 15 Bis rue Delille à Nice désigné en qualité de curateur de la succession de feu Madame Ginette Sébastienne Alphonsine Joséphine GAYMARD, née le 14 juillet 1928 à CANNES (06), demeurant en son vivant 23 avenue Fouques à GRASSE (06130), décédée le 7 mai 2015 à GRASSE (06),

A ces fonctions nommé par Ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE le 6 novembre 2017.

Procédure : Cette vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Judiciaire de GRASSE le 28 juillet 2022 autorisant la vente aux enchères publiques à l'audience des Criées du Tribunal Judiciaire de GRASSE, par le Ministère de la SELARL ROUILLOT - GAMBINI, représentée par Maître Franck GAMBINI, Avocat au Barreau de GRASSE y demeurant 4 avenue Alphonse Morel (06130).

Mise à prix : QUARANTE MILLE EUROS

40.000 €

Paiement du prix : Par dérogation aux clauses et conditions générales de vente l'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, par chèque certifié ou chèque de banque française, à l'ordre du TRESOR PUBLIC à l'expiration du délai de surenchère, à peine de réitération des enchères et ce conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 2 novembre 1971.

Consignation : Il est précisé, en outre, que les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication consigner, par chèque de banque, entre les mains de l'Avocat chargé par eux d'enchérir, une somme équivalente à 10 % du montant de la mise à prix sans qu'elle puisse être inférieure à 3.000 €, outre les frais et émoluments de vente.

Frais de mainlevée : Si aucune procédure d'ordre ou de distribution de prix n'est ouverte, l'adjudicataire sera tenu d'acquitter en sus de son prix, tous les frais de quittance notariée ou de radiation des inscriptions d'hypothèques frappant les biens.

Frais de poursuite de vente : L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Franck GAMBINI, membre de la SELARL ROUILLOT-GAMBINI, Avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal Judiciaire de GRASSE le 15 septembre 2022 (RG : 22/00116). Le cahier des conditions de vente est consultable au greffe du Tribunal Judiciaire et au cabinet d'avocats ci-dessus mentionné. Il est inutile de prendre rendez-vous.

LA SELARL ROUILLOT - GAMBINI

VISITES : - lundi 28 novembre 2022 de 10h à 11h - lundi 5 décembre 2022 de 10h à 11h
[par la SCP COHEN - TOMAS - TRULLU, Commissaires de justice associés à NICE]